

Recommandation 2018

Pérennité et régularité des suivis de la qualité des eaux des rivières du bassin lémanique

Un état des lieux établi en 2016 a montré que parmi 450 stations existantes sur le territoire de la CIPEL, 37 sont intégrées dans des programmes de surveillance réguliers. Fort de ce constat, la CIPEL souhaite s'appuyer sur ce réseau de stations pour suivre l'évolution sur le long terme de la qualité des cours d'eau à l'échelle de son territoire.

Le maintien dans le temps d'un suivi régulier sur ces stations étant primordial pour avoir une vision homogène et durable de la qualité des rivières, **la CIPEL recommande aux cantons de Genève, de Vaud et du Valais, ainsi qu'à la France, de pérenniser les suivis de la qualité des rivières déjà existants à l'échelle de leur territoire, en particulier pour les 37 stations qui ont été identifiées comme des stations de « référence » à l'échelle du territoire de la CIPEL, pour le suivi de la qualité physico-chimique et biologique des rivières.**

